

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 octobre 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Point 8 b) de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/97/8-B/Add.1
10 septembre 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET RÉGIONAL LIBÉRIA 4604.06

**Aide alimentaire ciblée pour la
réinstallation des personnes déplacées à
l'intérieur du Libéria et le rapatriement des
réfugiés, et pour les Libériens réfugiés en
Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana**

Coût des produits alimentaires pour le PAM	29 760 470 dollars
Coût total pour le PAM	66 293 672 dollars
Nombre de bénéficiaires	1 717 000
Durée	Dix-huit mois (du 1er janvier 1998 au 30 juin 1999)

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Responsable de la Section 4: J. P. Cebron tel.: 6513-2380

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



GENERALITES ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

1. Depuis décembre 1989, une terrible guerre civile dévaste le Libéria, où les affrontements les plus violents ont eu lieu en 1990, 1992, 1994 et en avril et en mai 1996, à Monrovia.
2. Cette guerre, qui dresse face à face des factions armées, a fait environ 150 000 morts et laissé un nombre incalculable de blessés et de mutilés. Lors du dernier recensement, qui remonte aux années 70, la population libérienne était estimée à 2,5 millions d'habitants. Depuis le début du conflit, on estime que 700 000 à 800 000 civils ont fui le Libéria pour se réfugier en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et en Sierra Leone. Entre 200 000 et 300 000 personnes ont survécu dans les campagnes, en état permanent d'insécurité, et bon nombre d'entre elles sont restées longtemps cachées dans la brousse pour éviter les combats. Au cours des cinq dernières années, quelque 1,5 million de personnes ont fui d'un peu partout pour se réfugier à Monrovia et sont à présent entièrement tributaires d'une aide humanitaire.
3. Après des années de violence, l'infrastructure du pays est détruite, la production agricole s'est effondrée et les plantations et les mines, auparavant prospères, ont été désertées.

SECURITE ALIMENTAIRE

4. D'après une évaluation conduite par le PAM et la FAO à la fin de l'année 1996, la production des cultures vivrières au Libéria est encore plus faible qu'en 1995 car les rares paysans restés sur leurs terres ont eu trop peur des maraudeurs pour se remettre à exploiter plus que leurs petites parcelles familiales.
5. En Guinée et en Côte d'Ivoire, les campagnes étaient suffisamment sûres pour que les réfugiés puissent cultiver les terres, mais d'après les missions du HCR et du PAM qui se sont rendues dans ces régions, les réfugiés ne pouvaient exploiter que de petites parcelles peu fertiles et n'étaient pas en mesure d'assurer leur autosuffisance. Le temps passant, la plupart des personnes déplacées à l'intérieur du Libéria et des Libériens réfugiés dans les trois pays indiqués ont élaboré divers mécanismes de survie pour compléter l'assistance humanitaire qui leur est distribuée. Ces activités n'ont pas encore été systématiquement analysées et quantifiées, mais elles comprennent la coupe du bois aux abords de Monrovia et des camps de réfugiés, le petit commerce, (main-d'oeuvre agricole saisonnière en Guinée et en Côte d'Ivoire), la pêche, et des tâches subalternes comme nettoyer les rues et porter les paquets. Si ces activités sont indispensables pour compléter l'aide alimentaire du PAM et les autres formes d'assistance, elles ne sauraient assurer en permanence la subsistance de la famille. Au Ghana, des réglementations locales sévères dissuadent les réfugiés d'entreprendre pratiquement toute activité. En Guinée et en Côte d'Ivoire, les activités vivres-contre-travail et les microprojets financés par le HCR et le PAM, ainsi que des travaux organisés par des ONG, fournissent bien quelques revenus et quelques denrées, mais sont loin de créer un système économique plus diversifié pour les réfugiés.



6. De 1991 à la fin de l'année 1996, le PAM a livré 766 832 tonnes d'aide alimentaire dans le cadre de l'opération d'urgence au Libéria. Environ la moitié a été distribuée au Libéria et le reste en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana. Tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées dûment enregistrés ont reçu des denrées jusqu'en 1995, date à laquelle les distributions générales ont été supprimées et remplacées par des programmes ciblés.

ACTION DU GOUVERNEMENT

7. A la date de la rédaction du présent document, les négociations prolongées entre les gouvernements ouest africains et les pressions continues sur les chefs de factions avaient abouti aux Accords d'Abuja, qui définissent un cadre pour la paix, la démilitarisation, l'organisation d'élections libres et équitables et l'établissement d'un gouvernement civil.
8. Dans le cadre de ces accords, le Groupe de surveillance du cessez-le-feu en Afrique de l'Ouest a libéré la plus grande partie du Libéria du contrôle des factions, rétabli l'ordre à Monrovia et le long des grands axes routiers, rouvert l'accès à presque toutes les zones rurales et démobilisé environ 30 000 combattants.
9. Les élections, organisées par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par des organisations des Nations Unies et la communauté internationale en juillet 1997, ont abouti à la formation d'un gouvernement civil chargé de rétablir la paix et la sécurité, de faciliter le retour dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées et, plus généralement, de reconstruire le pays.
10. Ces élections réussies ne constituent qu'une première étape du processus de paix; la majorité des Libériens sont méfiants car les perdants risquent de ne pas accepter les résultats de ces élections et de reprendre les armes, lorsque le Groupe de surveillance du cessez-le-feu se retirera du pays à l'expiration de son mandat. Le scepticisme des personnes déplacées et des réfugiés ne se dissipera pas avant plusieurs mois, quand la paix sera fermement établie. En attendant, la majorité des Libériens restent sur leurs gardes.
11. Même si le nouveau gouvernement parvient à instaurer une stabilité militaire et politique, aucun progrès réel ne sera possible tant que la majorité de la population sera déracinée et sans emploi. La présence continue de réfugiés et de personnes déplacées à Monrovia et dans les pays limitrophes, et le dépeuplement des zones productives du Libéria bloqueront automatiquement toute tentative de reconstruire l'infrastructure agricole et industrielle du pays. La stratégie du PAM consistera donc à prendre les devants, en motivant les populations pour qu'elles regagnent leurs communautés et en les aidant à se réinsérer. Grâce à l'aide alimentaire mise à la disposition de ces communautés, les populations seront assurées de faire face à leurs besoins fondamentaux, en attendant de redevenir autosuffisantes.

OBJECTIFS

12. En coopération avec le HCR, le PAM aidera les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays à regagner leur foyer, à se réinstaller et à



reconstituer leurs actifs. Il n'est pas question de rapatriement ou de réinstallation forcés, et les réfugiés et les personnes déplacées ne seront encouragés à ne faire ce pas que s'ils se sentent réellement rassurés sur leur sécurité. Dès que les organisations humanitaires estimeront que la sécurité est rétablie de manière durable, le PAM et ses partenaires fourniront des incitations aux Libériens pour qu'ils retournent dans leurs villages.

13. Ces incitations seront les suivantes:

- a) fourniture de vivres pour le voyage de retour;
- b) mesures visant à protéger l'état nutritionnel des personnes vulnérables;
- c) réouverture des écoles primaires; et
- d) mise en place de services de formation et création d'emplois pour les adultes, hommes et femmes.

14. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) aider les personnes déplacées à regagner leur lieu d'origine, entre le début de 1998 et la mi-1999, dans de bonnes conditions de sécurité;
- b) faciliter, en coordination avec le HCR, le rapatriement et la réinstallation des Libériens réfugiés en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana;
- c) aider les deux catégories de bénéficiaires à remettre en état leurs lieux de résidence et à reconstruire des économies locales viables;
- d) satisfaire les besoins alimentaires de base des groupes et des individus les plus vulnérables et maintenir la malnutrition à un niveau minimal durant la transition des secours d'urgence au relèvement;
- e) reconstruire et rouvrir les écoles, et encourager les enfants à retourner en classe;
- f) promouvoir des projets vivres-contre-travail pour remettre en état les terres agricoles, défricher les terres envahies par la brousse, rouvrir les routes et les pistes, et reconstruire les installations communautaires;
- g) dispenser une formation professionnelle de base afin d'inculquer rapidement aux travailleurs des deux sexes les techniques élémentaires dont ils ont besoin pour remettre en état leurs communautés; et
- h) distribuer des denrées aux agriculteurs qui reçoivent des semences, en une seule fois pour éviter qu'ils ne les consomment au lieu de les semer.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

15. La pénurie de semences et d'outils semble être le principal obstacle à la relance de la production agricole. La capacité de réinstallation des populations est essentiellement limitée par le manque de capitaux, de matières premières, de matériel et de moyens de transport. Il est donc crucial de mettre, en temps voulu, à la disposition de tous les bénéficiaires du projet, une aide non alimentaire appropriée.



16. Même si les conditions sont favorables, de nombreux ménages de réfugiés ne deviendront pas autosuffisants dans l'immédiat et resteront exposés à l'insécurité alimentaire. Certaines familles parmi les plus vulnérables, qui ne pourront pas être rapatriées avant un certain temps, devront bénéficier de programmes d'alimentation ciblés. L'aide alimentaire fournie au titre de cette IPR sera donc concentrée sur la famille plutôt que sur les individus et allouée en fonction de la situation socio-économique des familles.
17. Le PAM donnera des instructions à ses partenaires d'exécution afin que la priorité soit donnée aux femmes, en ce qui concerne l'accès aux vivres et la participation aux programmes vivres-contre-travail. Les femmes seront aussi mieux représentées dans les organisations nationales et locales chargées de gérer l'assistance du PAM, et leurs exigences seront systématiquement prises en compte et traitées en priorité.

BENEFICIAIRES

18. Les bénéficiaires ayant droit à l'aide alimentaire du PAM se verront distribuer les vivres selon les modalités suivantes.

Réfugiés

19. **Enveloppe-rapatriement.** Les réfugiés (familles ou individus) qui décident irrévocablement de quitter la Guinée, la Côte d'Ivoire ou le Ghana pour rentrer au Libéria auront droit à une ration alimentaire de deux mois, qui leur sera distribuée en deux tranches: la première à leur départ du pays d'asile, et la seconde à leur arrivée dans leur communauté d'origine (ou à une date aussi proche que possible de leur arrivée). En outre, les bénéficiaires recevront du HCR un lot d'outils agricoles et d'articles ménagers. Le nombre total de rapatriés volontaires est estimé à 464 000.

Personnes déplacées à l'intérieur du pays

20. Les personnes déplacées qui regagnent leur domicile auront droit à la même ration alimentaire, qui leur sera distribuée selon les mêmes modalités. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 250 000, 200 000 étant aidés par le PAM et 50 000 par le Service de secours catholique (SSC). Dans leurs communautés d'origine, tant les réfugiés que les déplacés pourront participer aux programmes ciblés décrits dans le tableau 1 ci-après.



Tableau 1

EFFECTIF DE BÉNÉFICIAIRES								
Activité	Libéria		Guinée	Côte d'Ivoire		Autres pays ¹	Effectif	
	PAM	SSC	PAM	PAM	UE	PAM	Effectif total	Effectif du PAM
Réinstallation des personnes déplacées	200 (50 (250 (200 (
Rapatriement des réfugiés			320	60 (60	24 000	464 (404 (
Alimentation thérapeutique	12 (3 (15 (12 (
Alimentation des groupes vulnérables	100 (50 (60		50	5 000	265 (165 (
Alimentation scolaire d'urgence	250 (100 (45	30 (425 (325 (
Vivres-contre-travail	45 (30 (1	1 (77 (47 (
Vivres pour la formation	10 (9 (1	1 (21 (12 (
Protection des semences	120 (80 (200 (120 (
Total	737 (322 (427	92 (110	29 000	1 111	1 111

¹ Ghana, Niger, Sierra Leone.

21. Tous les bénéficiaires de ce projet reçoivent déjà une aide dans le cadre de l'IPR Libéria 4604.05, soit en tant que personnes déplacées à l'intérieur du Libéria, soit en tant que réfugiés installés en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Sierra Leone ou au Nigéria.
22. Les programmes de rapatriement et de réinstallation, qui visent à dépanner les bénéficiaires jusqu'à l'entrée en service des autres programmes, s'adresseront à un effectif total de 714 000 bénéficiaires, dont 604 000 recevront une aide du PAM. Les personnes prises en charge au titre de ces programmes seront intégrées dans les différents programmes ciblés, à leur retour dans leurs lieux de résidence.
23. Les réfugiés sont aidés par des organisations humanitaires dans les pays qui leur ont donné asile depuis 1990/91, mais leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques n'ont pas toujours été systématiquement consignées en raison de divers problèmes. D'après le HCR, ces populations peuvent être grossièrement divisées en trois groupes: enfants (60 pour cent), femmes adultes (30 pour cent) et hommes adultes (10 pour cent).
24. La faible présence des hommes dans les zones accueillant des réfugiés s'explique de plusieurs manières: la guerre, qui a fait de nombreuses victimes, le service dans les factions armées ou l'émigration vers un pays tiers. A l'intérieur des frontières libériennes, le pourcentage d'hommes est plus élevé, mais beaucoup sont séparés de leurs familles. D'après l'estimation grossière la plus courante, la proportion globale d'hommes et de femmes est respectivement de 40 et de 60 pour cent. A l'intérieur du pays, il n'a pas été possible, pour des raisons de sécurité, d'organiser des enquêtes systématiques et les données dont on dispose sont généralement incomplètes.



APPORTS NON ALIMENTAIRES

25. Dès que la phase de rapatriement et de réinstallation prendra de l'envergure, il sera indispensable d'acquérir des intrants non alimentaires pour mener l'opération rapidement à bien. Le PAM, le HCR et les ONG nationales et internationales ont établi la liste détaillée du matériel et des fournitures nécessaires afin d'éviter les doubles-emplois et les dépenses inutiles. Le Comité d'aide alimentaire, qui a récemment été constitué à Monrovia, coordonne l'identification des besoins et la répartition de l'équipement, par zones géographiques et priorités fonctionnelles.
26. Le PAM devra fournir en priorité des moyens de transport (véhicules légers et poids lourds), du matériel logistique et d'entreposage, des ustensiles de cuisine pour les projets d'alimentation scolaire, des intrants agricoles, des semences et des outils pour le programme vivres-contre-travail, et du matériel de communication pour suivre les distributions et assurer la sécurité du personnel. Le budget des articles non alimentaires est présenté à l'annexe II du présent document. Des listes plus détaillées de ces articles sont disponibles auprès de la Division des ressources et des relations extérieures du PAM.
27. Des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des ONG fourniront d'autres articles pour compléter ceux du PAM. Tous les besoins figurent dans les Appels interinstitutions coordonnés et publiés périodiquement par le Département des affaires humanitaires des Nations Unies.

MODALITES D'EXECUTION

28. Dans le programme actuel d'assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés (IPR Libéria 4604.05) les responsabilités sont réparties entre le PAM, le HCR, des ONG nationales et internationales et les gouvernements de Guinée et de Côte d'Ivoire. Au Libéria, les différents donateurs sont relativement autonomes par rapport aux autorités, car il n'existe pas d'administration structurée.
29. Les opérations de planification, de programmation et de mise en oeuvre de cette nouvelle IPR au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Guinée seront coordonnées par le Bureau de région du PAM, basé à Abidjan. Ce bureau est habilité à prendre des décisions rapides en fonction de l'évolution de la situation et à réaffecter les produits alimentaires, le matériel logistique, les ressources monétaires et le personnel, sans interférences bureaucratiques. Le coût-efficacité et la flexibilité de l'approche régionale ne sont plus à démontrer.
30. Les bureaux auxiliaires de Guinée et de Côte d'Ivoire, dotés de fonctionnaires internationaux, de volontaires des Nations Unies et de fonctionnaires nationaux recrutés sur place, servent de bases pour le suivi quantitatif direct des mouvements des produits alimentaires et des livraisons du PAM. Lorsque les conditions de sécurité s'amélioreront, des bureaux auxiliaires seront ouverts au Libéria, au fur et à mesure de l'avancement du programme de rapatriement et de réinstallation.
31. Cette IPR n'a pas encore été dotée d'un mécanisme de suivi qualitatif complet car le personnel n'est pas suffisamment qualifié pour assurer un suivi approfondi des aspects socio-économiques. L'établissement d'un système de surveillance



continue et systématique, qui est une priorité pour cette IPR, sera sous-traité à des consultants externes ou à des ONG, et financé sur les coûts de soutien directs du projet. Les partenaires d'exécution recevront aussi une formation aux techniques simples de suivi et d'évaluation (S&E) et rendront compte au PAM des aspects socio-économiques de l'opération de réinstallation.

32. Une procédure devra être mise au point lorsque le mouvement de rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées prendra de l'ampleur. Le succès de l'opération de rapatriement n'entraînera en aucun cas la clôture immédiate des camps de Guinée et de Côte d'Ivoire; cependant, comme leur population diminuera considérablement, le PAM transférera au Libéria une partie des ressources humaines et matérielles mises à la disposition de ces deux pays.
33. La coordination interinstitutions de l'aide humanitaire des Nations Unies au Libéria, qui relevait du Département des affaires humanitaires, sera transférée au Coordonnateur résident des Nations Unies; le PAM et le HCR conserveront la responsabilité opérationnelle de ces activités dans la limite de leurs mandats respectifs. Les ONG nationales et internationales seront "les yeux et les bras" du PAM et du HCR dans les villages et mettront en oeuvre les projets de relèvement. Le Comité d'aide alimentaire assurera la coordination quotidienne et comparera les rapports finals et les évaluations de terrain. L'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) sera effectuée dès que les conditions de sécurité le permettront.
34. Pour appliquer cette stratégie, le PAM fera participer ses partenaires d'exécution, les communautés villageoises et les associations féminines, actives à l'échelon national et local, à la formulation, à la mise en oeuvre et au suivi des programmes, ainsi qu'à la surveillance et à la gestion de l'aide alimentaire.
35. Le ciblage sera réajusté en fonction des imprévus, toutefois la priorité sera donnée, par ordre décroissant, aux enfants en bas âge, aux femmes seules, aux ménages dirigés par une femme, aux personnes malades ou souffrant de malnutrition et aux personnes âgées en bonne santé. Au niveau de l'exécution, toutes les ONG conduiront des enquêtes ventilées par sexe; celles-ci sont effectuées au Libéria depuis 1996.
36. Actuellement, la vulnérabilité des personnes déplacées et des réfugiés est atténuée grâce à l'aide alimentaire, aux soins médicaux, aux programmes d'alimentation thérapeutique et autres programmes du PAM, du HCR et de leurs partenaires. Cependant, afin d'être en permanence informés de l'évolution de la situation, dès le début du programme de réinstallation, le HCR et le PAM demanderont aux ONG qui les assistent d'effectuer des enquêtes de référence auprès des groupes qui regagnent leur lieu d'origine.



37. La sécurité et l'accès resteront les facteurs les plus critiques. Toute détérioration de la situation dissuaderait les réfugiés et les personnes déplacées de regagner leurs villages et pourrait même provoquer un nouvel exode vers les pays voisins. Si ce scénario pessimiste se matérialisait, le PAM réajusterait son approche et réorienterait son aide alimentaire vers les zones où fuient les populations démunies. Cette réorientation serait décidée par une mission menée conjointement par le PAM, le HCR, des représentants des ONG et des donateurs, qui pourrait être envoyée sur le terrain à la requête du Chef régional du PAM et/ou du (des) représentant(s) du HCR dans le(s) pays concerné(s).
38. Quelle que soit la situation politique, le PAM et le HCR organiseront deux missions d'examen conjointes aux premier et quatrième trimestres de 1998, afin de mieux évaluer la situation et d'ajuster leurs stratégies en conséquence.
39. Il est indispensable de connaître les mécanismes de survie des personnes déplacées et des réfugiés pour comprendre comment ils s'adapteront à leur nouvelle situation lorsque débutera la phase de rapatriement/réinstallation couverte par cette IPR. Le PAM et ses partenaires d'exécution s'efforceront d'identifier systématiquement ces mécanismes, afin d'une part d'évaluer l'avancement du programme de réinstallation et d'autre part d'ajuster les programmes d'aide alimentaire locaux en fonction des besoins réels des bénéficiaires. Cette évaluation continue figurera dans le mandat des partenaires d'exécution du PAM et sera complétée par des enquêtes socio-économiques spécifiques, effectuées sur demande.
40. Pour appliquer cette stratégie, le PAM et ses partenaires d'exécution garantiront la participation des communautés villageoises et des associations féminines, actives à l'échelon national et local, à la formulation, à l'exécution et au suivi des programmes, ainsi qu'à la surveillance et à la gestion de l'aide alimentaire.

GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

41. Sauf en Guinée, où le Mémoire d'accord révisé restera en vigueur, le PAM sera responsable de la gestion des produits alimentaires jusqu'aux points de livraisons avancés (PLA) et sur les sites eux-mêmes, ainsi que des distributions finales au Libéria et en Côte d'Ivoire. Le PAM continuera de collaborer avec les ONG nationales et internationales associées à l'exécution, selon des modalités définies dans des Mémoires d'accord pour les grandes ONG internationales, et par des accords signés sur place pour les autres ONG internationales et pour toutes les ONG locales. Le nombre restreint d'ONG qualifiées, en particulier dans les zones reculées, risque de limiter la mise en oeuvre de la composante réinstallation et relèvement.



42. Les mouvements de l'aide alimentaire à l'intérieur de la zone couverte par l'IPR continueront d'être organisés à l'échelle régionale, avec éventuellement des transports transfrontières, à partir de la Côte d'Ivoire ou de la Guinée. A mesure que la situation se stabilisera au Libéria, la demande de transports commerciaux augmentera et la pénurie actuelle de camions deviendra un obstacle sérieux. Les entrepôts du Libéria ayant été détruits ou endommagés, le PAM et ses partenaires auront besoin d'une assistance toute particulière dans ce domaine. Avec l'amélioration des conditions d'accès et l'afflux de rapatriés et de personnes déplacées, il faudra transporter de grandes quantités sur de longues distances. Ces paramètres nécessiteront un réajustement des modalités de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) des produits alimentaires du PAM, dans le cadre de cette opération.
43. Les dispositifs logistiques devraient rester inchangés en Guinée et en Côte d'Ivoire, où le PAM fait en général appel à des transporteurs privés, ou utilise les camions de l'UE et des ONG.
44. Il importera de veiller à ce que tous les groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables, puissent accéder aux denrées du PAM. Le bureau de pays du PAM se basera sur les enquêtes socio-économiques, les données ventilées en fonction du sexe et l'ACV pour décider du lieu et des modalités d'organisation des premières distributions. Les responsables du suivi de l'aide alimentaire du PAM consulteront systématiquement les associations féminines locales, qui les informeront à leur tour de l'utilisation finale des produits dans leurs communautés, à l'échelon des villages et des districts. Un budget spécial des dépenses d'évaluation et de suivi figure dans cette IPR. Ce budget financera les services des consultants et des ONG locales et régionales auxquels le PAM fera appel pour améliorer sa connaissance des groupes cibles et organiser un système de rétro-information en provenance des villages, des communautés et des associations féminines.
45. Les produits alimentaires seront distribués dans le cadre de différents sous-projets - alimentation thérapeutique, alimentation des groupes vulnérables, alimentation scolaire d'urgence, vivres-contre-travail et vivres pour la formation - afin d'atteindre toutes les catégories prioritaires et de maximiser l'impact du programme sur le développement.

STRATEGIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

46. Presque tous les réfugiés et les personnes déplacées ont confirmé qu'ils retourneraient dans la zone même du Libéria d'où ils s'étaient enfuis. Tous les plans de réinstallation seront donc établis en fonction du lieu de résidence de ces populations avant la guerre. Conformément à la recommandation de la mission d'évaluation conjointe PAM/HCR de mai 1996, l'aide alimentaire sera liée à des activités de programmes spécifiques ou destinées à des groupes vulnérables.
47. Alors qu'actuellement la population libérienne dépend presque exclusivement d'une aide alimentaire, les ménages déplacés à l'intérieur du pays doivent recevoir la priorité absolue d'une part parce qu'ils sont souvent dirigés par une femme et d'autre part parce que, d'après une récente enquête, leur taille moyenne a augmenté, passant à 13 membres, contre sept avant la guerre.



Des vivres pour protéger les semences

48. Le programme "Protection des semences" sera strictement lié aux semences et aux intrants agricoles distribués par les donateurs; il n'est pas considéré comme un programme ciblé puisqu'il consistera en une donation unique, au début de la campagne agricole. L'expérience acquise dans d'autres pays a montré que toute distribution de semences devait être assortie de produits alimentaires.

Alimentation thérapeutique

49. L'effectif total pris en charge par ce programme sera de 15 000 bénéficiaires, dont 12 000 recevront une assistance du PAM. A la fin du traitement, ils seront automatiquement transférés au programme d'alimentation des groupes vulnérables.

Alimentation des groupes vulnérables

50. Dans certains cas seulement, les bénéficiaires du programme d'alimentation des groupes vulnérables pourront aussi être pris en charge par le programme d'alimentation scolaire d'urgence. En revanche, les programmes vivres-contre-travail et vivres pour la formation seront incompatibles avec le programme d'alimentation scolaire d'urgence, mais les familles des travailleurs pourront bénéficier du programme d'alimentation des groupes vulnérables, si leur situation le justifie. Les nombres de bénéficiaires et de jours indiqués dans les tableaux I et II ont été déterminés aux fins de la planification; ils sont provisoires car les chiffres réels devraient diminuer à mesure que l'on connaîtra les résultats du suivi, et si la paix se maintient.

Alimentation scolaire d'urgence

51. Le programme d'alimentation scolaire d'urgence jouera un triple rôle, qui sera fondamental pour favoriser le retour à des modes de vie "normaux" dans les zones rurales du Libéria:
- a) aider, par des activités vivres-contre-travail, les villageois à reconstruire leurs écoles;
 - b) distribuer des rations alimentaires aux enseignants et au personnel des écoles, à titre de rémunération temporaire et partielle, jusqu'à ce que le gouvernement, les parents ou les communautés locales soient en mesure de leur verser un salaire; et
 - c) distribuer des rations alimentaires aux enfants pour les encourager à retourner à l'école. Le programme d'alimentation scolaire d'urgence sera particulièrement utile pour les enfants qui ont été impliqués dans des actions armées ou de petits trafics illicites et dont le sens des valeurs a été érodé par sept ans d'anarchie.
52. Le nombre élevé des bénéficiaires de cette composante a été déterminé par la mission de programmation, qui a tenu compte dans son estimation de la capacité des communautés de reconstruire ou de réparer rapidement des écoles, de l'importance que les Libériens attachent depuis toujours à l'éducation, quelque soit leur sexe ou leur culture, et de la haute priorité que le PAM, d'autres institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG nationales et internationales



accordent à ce programme. L'objectif de rouvrir 2 000 écoles en 18 mois est considéré comme ambitieux, mais réaliste. Des missions d'examen évalueront la capacité future du gouvernement d'appuyer les services d'éducation en milieu rural et urbain.

SUIVI DE L'EXECUTION

53. Au Libéria, en Guinée, en Côte d'ivoire et au Ghana, le suivi de l'exécution portera à la fois sur les aspects qualitatifs et quantitatifs.
54. Le suivi quantitatif comprendra:
 - a) des rapports sur la réception des produits alimentaires aux ports d'entrée ou aux points de livraison;
 - b) des rapports sur la réception des produits alimentaires aux PLA;
 - c) des rapports des partenaires d'exécution sur les distributions aux bénéficiaires;
 - d) des contrôles ponctuels et des vérifications par sondage de la gestion des produits alimentaires et de l'efficacité des distributions, par les surveillants de l'aide alimentaire du PAM (VNU);
 - e) une vérification par recoupements des informations ci-dessus par les bureaux de pays du PAM; et
 - f) un suivi de la chaîne de distribution, qui sera intégré dans le Système de suivi des produits alimentaires mis en place au milieu de l'année 1997.
55. Le suivi qualitatif rassemblera des informations sur:
 - a) les bénéficiaires effectifs, leur localisation et leur degré de vulnérabilité, au moyen de contrôles ponctuels et d'un suivi par contact avec les bénéficiaires;
 - b) la participation des hommes et des femmes aux travaux et à la planification des projets vivres-contre-travail et vivres pour la formation, au moyen de visites sur le terrain effectuées par le personnel du PAM dans le pays, de questionnaires remplis par les partenaires d'exécution et d'évaluations rapides en milieu rural;
 - c) la fréquentation scolaire des filles, grâce à l'inspection des registres, à des visites-surprise et à des contacts clés avec des sources d'information possibles;
 - d) les indicateurs de sécurité alimentaire, qui seront définis dans le cadre d'une enquête socio-économique à effectuer dès le début des programmes de réinstallation/rapatriement dans un petit nombre de zones sélectionnées;
 - e) le programme d'alimentation thérapeutique, dont le suivi se fera au moyen de questionnaires remplis par les ONG médicales et de visites sur le terrain par le personnel du PAM;
 - f) les résultats des activités vivres-contre-travail, qui seront contrôlés lors d'inspections des infrastructures remises en état et dans les communautés réinstallées; et



- g) la situation locale, grâce aux informations fournies par les associations féminines.
56. Ce programme de suivi complexe sera mis en oeuvre conjointement par tous les organismes d'aide multilatérale et bilatérale concernés, et coordonné par le PAM et le Comité d'aide alimentaire libérien. En Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana, des activités de suivi analogues seront mises en oeuvre, mais les ressources humaines et financières seront progressivement réduites à mesure que les réfugiés regagneront leur pays.

ASPECTS NUTRITIONNELS ET ASSORTIMENT ALIMENTAIRE

57. La principale cause de malnutrition, au Libéria, est l'insécurité, qui empêche les populations de cultiver leurs champs ou de se rendre sur les marchés, et rend la distribution des secours impossible. C'est aussi à cause de la précarité de leur situation que les paysans se limitent à cultiver le strict minimum pour couvrir leurs besoins fondamentaux. Lorsque le calme sera revenu et les disponibilités de vivres assurées, on estime que les personnes souffrant de malnutrition se reprendront assez rapidement. A Monrovia, où la situation est stable depuis la fin de l'année 1996, les nutritionnistes estiment que les taux de malnutrition générale et infantile correspondent aux normes pour cette région de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, compte tenu de la destruction des infrastructures et de l'insuffisance généralisée des revenus, la malnutrition s'aggraverait considérablement si l'aide alimentaire diminuait, car la majorité des bénéficiaires vivent encore dans des conditions extrêmement précaires. Les variations saisonnières expliquent aussi l'irrégularité des disponibilités alimentaires. La période de soudure semble être une période de stress pour les familles de réfugiés et les membres les plus pauvres des communautés locales. Les programmes d'alimentation ciblée restent donc justifiés et devraient prévenir une hausse des taux de malnutrition.
58. En Guinée et en Côte d'Ivoire, des enquêtes nutritionnelles indiquent que la situation des réfugiés est satisfaisante et, souvent, plus enviable que celle des populations locales. D'après une enquête réalisée en février 1997, les taux de dénutrition et de dénutrition grave sont respectivement de six pour cent et de 0,15 pour cent parmi les réfugiés, contre huit pour cent et 0,5 pour cent respectivement dans les communautés locales voisines. En Côte d'Ivoire, la situation nutritionnelle des populations locales et des réfugiés semble comparable, ce qui laisse penser que l'autosuffisance de ces derniers s'est considérablement améliorée ces dernières années.
59. Le tableau 2 donne des indications sur la ventilation des produits alimentaires entre les différents groupes de bénéficiaires, la composition des rations et le nombre de rations journalières qui leur sont distribuées.



Tableau 2

VENTILATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES PAR GROUPES DE BÉNÉFICIAIRES		
	Nombre de jours	Grammes
Rapatriement/Réinstallation des déplacés	60	
Céréales		200
Huile végétale		25
Rapatriement des réfugiés	60	
Céréales		200
Huile végétale		25
Alimentation thérapeutique	90	
Céréales		100
Huile végétale		75
Légumes secs		60
Mélange maïs-soja		200
Sucre		20
Alimentation des groupes vulnérables	540	
Céréales		250
Huile végétale		25
Légumes secs		60
Mélange maïs-soja		100
Alimentation scolaire d'urgence	330	
Céréales		200
Huile végétale		20
Légumes secs		50
Sucre		20
Sel		5
Vivres-contre-travail	180	
Céréales		1 000
Huile végétale		125
Légumes secs		300
Vivres pour la formation	330	
Céréales		200
Huile végétale		25
Légumes secs		60
Protection des semences	60	
Céréales		1 000

60. Sur la base de ces considérations, les programmes d'alimentation relevant de l'IPR nécessiteront les quantités de produits alimentaires suivantes:

Tableau 3

BESOINS ALIMENTAIRES DE 1998 À LA MI-1999 (en tonnes)							
Programmes d'alimentation	Libéria		Guinée	Côte d'Ivoire		Autres pays ¹	Quantité
	PAM	SSC	PAM	PAM	UE	PAM	
Réinstallation des personnes déplacées							
céréales	2 4	600	0	0	0	0	3 000
huile végétale	300	75	0	0	0	0	375
Total partiel	2 7	675	0	0	0	0	3 375
Rapatriement des réfugiés							
céréales	2 7	0	1 920	360	360	144	5 560
huile végétale	348	0	240	45	45	18	696
Total partiel	3 1	0	2 160	405	405	162	6 264
Alimentation thérapeutique							
céréales	135	27	0	0	0	0	162
huile végétale	101	20	0	0	0	0	122
légumes secs	81	16	0	0	0	0	97
mélange maïs-soja	270	54	0	0	0	0	324
sucres	27	5	0	0	0	0	32
Total partiel	614	122	0	0	0	0	737
Alimentation des groupes vulnérables							



BESOINS ALIMENTAIRES DE 1998 À LA MI-1999 (en tonnes)							
Programmes d'alimentation	Libéria		Guinée	Côte d'Ivoire		Autres pays ¹	Quantité
	PAM	SSC	PAM	PAM	UE	PAM	
céréales	13 5	6 7	8 100	0	6 750	675	35 775
huile végétale	1 3	675	810	0	675	68	3 575
légumes secs	3 2	1 6	1 944	0	1 620	162	8 580
mélange maïs-soja	5 4	2 7	3 240	0	2 700	270	14 310
Total partiel	23 4	11 7	14 094	0	11 745	1 175	62 245
Alimentation scolaire d'urgence							
céréales	16 5	6 6	2 970	1 980	0	0	28 050
huile végétale	1 6	660	297	198	0	0	2 805
légumes secs	4 1	1 6	743	495	0	0	7 015
sucré	1 6	660	297	198	0	0	2 805
sel	413	165	74	50	0	0	701
Total partiel	24 3	9 7	4 381	2 921	0	0	41 375
Vivres-contre-travail (ration familiale)							
céréales	8 1	5 4	180	180	0	0	13 860
huile végétale	1 0	675	23	23	0	0	1 735
légumes secs	2 4	1 6	54	54	0	0	4 155
Total partiel	11 5	7 6	257	257	0	0	19 755
Vivres pour la formation							
céréales	660	594	66	66	0	0	1 386
huile végétale	83	74	8	8	0	0	173
légumes secs	198	178	20	20	0	0	416
Total partiel	941	846	94	94	0	0	1 975
Protection des semences (ration familiale)							
céréales	7 2	4 8	0	0	0	0	12 000
Total partiel	7 2	4 8	0	0	0	0	12 000
Besoins alimentaires	73 9	35 6	20 985	3 676	12 150	1 337	147 725

¹ Ghana, Nigéria, Sierra Leone.

61. Pendant la mise en oeuvre de cette IPR, le PAM continuera de préparer des plans de secours et d'élaborer différentes stratégies pour mieux aider le Libéria à retourner à la normalité après la guerre civile. Afin d'ajuster ses activités futures dans la sous-région et de réorienter sa stratégie d'aide humanitaire au profit d'une aide au relèvement et au développement, le PAM étudiera la possibilité de préparer un Schéma de stratégie pour le Libéria en 1998.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

62. Le Directeur exécutif recommande la présente IPR et le budget s'y rapportant (annexes I et II du présent document) à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur totale (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé bulgur	51 279	200	10 256
– Farine de maïs	16 641	230	3 827
– Mélange maïs-soja	9 180	323	2 965
– Sel	537	210	112 770
– Sucre	2 172	410	890 520
– Huile végétale	6 582	850	5 596
– Légumes secs	13 565	451	6 116
Total des produits	99 956		29 769
Transport extérieur			9 190
TTEM			
a) Transport terrestre			
b) TIEM	99 956	128	12 796
Total partiel des coûts opérationnels directs			51 744
B. Coûts de soutien directs			
(détaillés à l'annexe II)			10 150
Total des coûts directs			61 894
C. Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts)			4 390
TOTAL DES COÛTS			66 284

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif établi à des fins d'établissement du budget et d'approbation. L'assortiment précis et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets du PAM, varier dans le temps en fonction des produits dont dispose le PAM et des disponibilités dans le pays bénéficiaire.



ANNEXE II**SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE***(dollars)*

Dépenses de personnel	
Personnel international	3 806 500
Volontaires des Nations Unies	630 000
Fonctionnaires nationaux	-
Consultants internationaux et SSA	-
Personnel local et temporaire	696 000
Total partiel	5 132 500
Services d'appui technique	
Examen préalable et évaluation	175 000
Surveillance socio-économique	220 000
Suivi et logistique	300 000
Total partiel	695 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Déplacements internationaux	130 000
Déplacements intérieurs	199 600
Total partiel	329 600
Dépenses de bureau	
Location des locaux	298 500
Services collectifs	187 000
Communications	188 000
Fournitures de bureau	74 000
Réparation et entretien du matériel	67 000
Total partiel	814 500
Véhicules	
Pièces de rechange	164 500
Assurance	83 000
Entretien	284 000
Carburant	327 000
Total partiel	858 500
Matériel	
Matériel de communication	175 000
Véhicules	300 000
Equipement informatique	62 500
Total partiel	537 500
Articles non alimentaires	
Entrepôts	309 500
Ustensiles de cuisine (cantines scolaires)	246 000
Semences et outils	557 500
Matériel agricole	385 000
Matériel d'entreposage	197 500
Autres	90 000
Total partiel	1 785 500
TOTAL DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	10 153 100

